



QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

En cas de besoin d'assistance !!!

(uniquement si vous avez souscrit la Multirisque convention N°53789616 Z)

Contactez immédiatement Europ Assistance 24H sur 24 – 7 jours sur 7

Par téléphone au : 01 41 85 85 85 (depuis l'étranger : 00 33 1 41 85 85 85)
Par fax au : 01 41 85 85 71 (depuis l'étranger : 00 33 1 41 85 85 71)

Il vous sera demandé :

- Votre numéro de convention : N°53789616 Z
- Le nom et prénom du bénéficiaire assuré
- Le numéro de téléphone où EUROP ASSISTANCE peut vous joindre
- La nature de l'assistance dont vous avez besoin

Attention : Vous devez impérativement appeler Europ assistance avant toute intervention. Seules les prestations d'assistance organisées par et en accord avec Europ Assistance seront prises en charge.

Pour les autres dossiers sinistres :

(Annulation, bagages, interruption de séjour, RC)

Contactez le service gestion d'Europ Assistance dès la survenance du sinistre :

- **Par courrier :** Europ Assistance,
Sinistres Loisirs Voyages
1, Promenade de la Bonnette
92633 GENNEVILLIERS CEDEX
- **Téléphone :** Au 01 41 85 90 72
- **Télécopie :** Au 01 41 85 85 61 (en complétant et en envoyant la fiche de déclaration)

Très important :

- 1) Pour **l'annulation** , vous devez avertir XL.COM (ou votre agence de voyage) de votre annulation dès la survenance de l'évènement empêchant votre départ **et nous aviser** ensuite dans les 5 jours ouvrables suivant la connaissance du sinistre.
- 2) En cas de vol ou perte de **bagages**, vous devez nous avertir dans les 5 jours suivant votre retour.
- 3) L'interruption de séjour est une garantie valable si et seulement si le rapatriement a été mis en œuvre par l'assisteuseur